

Propositions Didactiques De L'usage Des Tons Dans L'écriture Orthographique Du Bété De Soubré (Dakɔgbɔ)

YOFFO Aguikouadio Rodrigue, BAKPA Mimboabe

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Université de Kara, Togo

***Corresponding Author:** YOFFO Aguikouadio Rodrigue, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Abstract: The use of tones in orthographic writings makes it easy to differentiate words such as homographs and homophones. However, in the context of language learning, the recurrent marking of tones in texts is tricky for learners. For the Bete language spoken in Côte d'Ivoire, which generally has four tones, tones are not only a problem in reading existing texts but also a brake on the production of new texts with the orthographic alphabet. What to do with this dilemma? Is it possible to not mark tones in written texts despite the advantages they confer to the language? Is it possible to limit their use in writing orthographic texts? This article, based on a documentary research, is a didactic reflection aiming at reducing the use of tones in ordinary writing with a view to facilitating reading and writing in Bete. Thus, at the end of the analysis, rules for spelling and tone application are developed for this purpose.

Keywords: Bete language, tones, didactic, orthographic writing.

1. INTRODUCTION

Le ton est la hauteur relative du son de la voix à un moment donné de la chaîne parlée. Il est surtout la hauteur utilisée de manière contrastée pour distinguer les mots et les catégories grammaticales (L. M. Hyman, 1975). En ce qui concerne la didactique, P. Blanchet (2015, p. 6) indique qu'elle « (...) fait référence, de façon complémentaire, au contenu d'enseignement. (...) C'est, si l'on le veut, le "quoi enseigner", quels contenus, dans quel ordre progressif, avec quels exemples, selon quelle cohérence, etc. ? ». La présente étude s'intéresse aux tons dans l'enseignement-apprentissage du Bété. Le bété comprend quatre (04) tons ponctuels (très-haut, haut, moyen et bas) avec des fonctions phonologiques, syntaxiques et sémantiques (L. Marchese, 1984). Dans les écrits de natures diverses de cette langue, les tons sont antéposés aux lexèmes en vue de leur donner toutes leurs substances. Cependant, lors de nos différentes séances d'enseignement-apprentissage de la langue bété, nous nous sommes rendu compte que les apprenants ont de véritables difficultés en lecture et en écriture liées aux tons. En effet, il n'est pas aisé pour eux de lire un texte dans lequel la quasi-totalité des mots porte des tons. Il leur est également fastidieux d'adjoindre un ton à un mot lorsqu'ils doivent écrire un énoncé ou un texte. Cet usage récurrent des tons dans les transcriptions orthographiques se présente comme un obstacle pour l'enseignement-apprentissage de la lecture et de l'écriture des textes de tout genre en bété. Les modèles d'écriture harmonisés et connus de l'usage des tons dans les langues ivoiriennes se heurtent à une incongruence dans les pratiques enseignantes. Ainsi, comment réduire l'usage des tons dans les transcriptions orthographiques pour faciliter l'enseignement - apprentissage de l'écriture et de la lecture des textes en bété ? Dans ce travail, après le cadre théorique, la méthodologie de collecte et d'analyse des données, nous présentons les résultats de la recherche, puis la discussion qui aboutit à une proposition de règles d'écriture de la langue bété de Soubré (dakɔgbɔ) avant de conclure.

2. CADRE THÉORIQUE

Cette étude qui aboutit in fine à l'élaboration de règles d'écriture orthographique se fonde sur l'impact des tons dans l'écriture orthographique de la langue bété. En effet, les tons sont admis dans l'écriture orthographique bété. Cependant, leur occurrence ou "abondance" dans les écrits est problématique non seulement en lecture et écriture pour les apprenants de la langue, mais également dans la formation des lexèmes pour les auteurs d'ouvrages divers. Les réflexions dans cette étude sont focalisées sur le sens

des lexèmes lorsqu'ils sont pourvus ou non de tons et sur celui (sens) des phrases (ou énoncés) qui contiennent ces mots porteurs ou non de tons. Ainsi, pour l'analyse de l'emploi des tons dans l'orthographe bété, dans cet article, deux théories sont convoquées en l'occurrence la théorie des tons lexicaux et l'approche pragmatique.

La théorie des tons lexicaux est une théorie sémantique qui étudie, d'une part, comment le ton est utilisé pour distinguer les significations des mots (G. H. Bordal, 2012, p. 44) et, d'autre part, comment le ton influence le sens des mots dans les langues tonales (J. Timyan, N. J. N'guessan et J. N. Loukou, 2003, p. 19).

S'agissant de l'approche pragmatique, elle est une théorie sémantique qui examine comment un ton particulier peut changer le sens d'une phrase en fonction du contexte (G. Yule, 1996 ; J. Pierrehumbert, J. et J. Hirschberg, 1990). La question, ici, est de savoir quel est l'impact (de l'absence ou de la présence) du ton d'un lexème au sein de la phrase.

Chacune des deux théories permet d'analyser l'usage des tons dans l'écriture orthographique bété, puis, à partir de cette analyse d'élaborer des règles de leur bon emploi dans le système orthographique. En effet, une meilleure utilisation des écrits des langues doit être basée sur la conception de règles susceptibles de faciliter leur écriture. Il importe de savoir ce que révèlent les productions littéraires et scientifiques existantes.

3. MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE ET D'ANALYSE DE DONNÉES

Les données ont été recueillies à travers deux méthodes complémentaires à savoir la recherche documentaire et l'observation directe. Ici, seule la méthode qualitative est utilisée pour faire les analyses.

3.1. Recherche Documentaire

La première méthode de collecte des données est fondée sur une analyse des contenus d'écrits divers rédigés en bété. Les écrits sélectionnés pour cet article, au nombre de cinq, sont les suivants :

- Mɛnɔnɔluluu ou Le Nouveau Testament en bété de Guibérroua ;
- Guide orthographique : bété de Soubré ;
- Dictionnaire bété-français ;
- Syllabaire bété (Soubré) ;
- A-ayoo! Cours de bété.

Le choix de ces ouvrages est basé sur le dialecte dans lequel ils sont rédigés et la récurrence de leur utilisation par toutes les couches sociales de niveaux intellectuels divers et de besoins divergents. Ce sont donc ces documents écrémés de nature linguistiques et ethnographiques sur le Bété qui constituent notre corpus.

3.2. L'observation Directe

Les observations ont été effectuées lors de nos séances de cours avec des apprenants (étudiants et autres auditeurs libres) de la langue bété. Cette activité a permis de déceler les difficultés que rencontrent les apprenants dans la lecture des textes écrits en bété. Cette observation a porté sur des apprenants dans des groupes-classes ou sur des apprenants pris individuellement. Notons que les personnes observées dans les groupes-classes ne sont pas, toutes, locutrices du bété. Seules celles qui ont été observées individuellement sont d'origine bété mais ne sachant pas toutes lire et écrire en bété. Cependant, certaines de ces dernières sont de véritables locutrices chevronnées du bété.

3.3. Analyse Des Données

En ce qui concerne le décryptage des données, la méthode employée est l'analyse qualitative. En effet, cette étude ne nécessite pas de données chiffrées (P. N'da, 2016). Car, la présente réflexion consiste à mettre en évidence les forces et faiblesses de l'application des tons dans les lexèmes et à suivre de plus près les pratiques de lecture et d'écriture des enquêtés.

4. RÉSULTATS

Les données obtenues proviennent des recherches documentaires et des observations de groupes. La présentation, ci-dessous, de ces résultats se fait en rubriques.

4.1. Similitude et divergences dans l'écriture et le marquage des tons dans les ouvrages existants

Les recherches documentaires se sont appuyées sur cinq ouvrages (de référence pour la plupart). Les termes retenus sont disposés dans le tableau ci-dessous selon qu'ils ont été employés dans l'ensemble des ouvrages ou selon qu'ils existent dans certains d'entre eux. Cette disposition donne l'occasion de voir si, d'un ouvrage à un autre, un lexème, avec un sens donné, s'écrit de la même manière. Dans cette dynamique, l'observation graphique est portée sur les tons et les lettres utilisés dans la formation des différents lexèmes. Dans chacun des documents exploités, nous avons recueilli un corpus de termes communs se rapportant aux universaux ou à des notions basiques présentes dans la langue et relatives aux réalités socioculturelles.

Tableau de présentation des formes graphiques

No	Les lexèmes en bété par document					Traduction en français
	Syllabaire	Mɛnɔɔluluu	Guide Orth.	Dictionnaire	A-ayoo	
01	'ta	Ta	Ta	Ta	Ta	Trois
02	''sɔ	'sɔ	''sɔ	''sɔ	'sɔ	Deux
03	'su	Su	'su	'su	Su	Arbre
04	'ku	'ku	'ku	'ku	'ku	Mourir
05	''yu	Yu	''yu	''yu	'yu	Enfant
06	''nyu	'nyu	''nyu	''nyu	'nyu	Eau
07	-budu	-budu	-budu	-budu	-budu	Maison
08	''nglɔ	'nglɔ	-	''nglɔ	-gnlɔ	Femme
09	'dlɛ	Dlɛ	-	'dlɛ	Dlɛ	Cœur
10	''cɛlɛ	'cɛlɛ	-	''cɛlɛ	'cɛlɛh	Écrire
11	-dɛ	-dɛ	-	-dɛ	-dɛh	Couper
12	''yɛ	yɛ	''yɛ	''yɛ	-	Soleil
13	''cwɛ/ 'cwɛ	cɔɔ	''cɔ	''cɔ/ ''napɛ	-	lune / mois
14	-	-gbɔɔtɔ	-gbɔɔwɔtɔ	-ngbɔɔtɔ	-gbɔɔhɔtɔ	Huit
15	-	-gɔɔ	-gɔɔ	-galɔ	-	Palmier
16	dɔɔɔ	dɔɔɔkpɔtɔ	-	dɔɔɔkpɔtɔ	-	terre / sol
17	-vɔɔɔɔ	Vuu / 'vuu	-	'nyɔmɔ	-	Vent

Source: voir section 4-1, la recherche documentaire

Ce tableau présente des résultats à trois niveaux : les similitudes et les différences entre les tons antéposés aux lexèmes, d'une part, et celles qui apparaissent dans l'agencement des lettres constitutives du lexème incluant les emplois synonymiques.

4.1.1. Au niveau des tons

Deux observations peuvent être faites ici: d'une part, une concordance tonale et, d'autre part, une dissemblance tonale. Plusieurs exemples dans le tableau montrent l'existence de nombreuses incohérences dans l'application des tons. À la ligne un, par exemple, deux tons sont utilisés pour écrire « trois ». Il s'agit du ton haut et du ton moyen. Nous avons ainsi deux lexèmes (en fonction du ton) pour désigner le chiffre trois en l'occurrence « 'ta » et « ta ». L'usage de deux tons dans l'écriture d'un même lexème se présente également à la ligne 2, avec les tons très-haut et haut ; à la ligne 3, avec les tons haut et moyen ; puis à la ligne 4, pour transcrire « mourir », ce sont les tons très-haut avec « 'ku » et haut qui donne « 'ku ». En ce qui concerne la ligne 5, pour écrire « enfant », trois tons sont au rendez-vous : très-haut « ''yu », haut « 'yu » et moyen « yu ». Cependant, le tableau révèle aussi que les différents documents utilisent, quelques fois, un seul et même ton quand il s'agit d'un même terme. On peut le voir au niveau des lignes 7, 10, 14, 15 et 16. Cela montre la possibilité d'uniformité de tons dans les écrits divers que l'on ne saurait nier ou rejeter du revers de la main.

4.1.2. Au niveau de l'agencement des lettres

Dans la plupart des cas, comme on peut le voir, de la ligne 1 à la ligne 9 et dans d'autres cas de figure, nous avons les mêmes lettres et dans le même ordre, les mêmes tons. Le numéral « deux », par exemple, s'écrit avec les lettres « s » et « ɔ » qui donne « sɔ ». Les mots « ku » et « budu » sont respectivement constitués « k » et « u » et de « b », « u », « d » et « u ».

Par contre, à la ligne 10 et de la ligne 13 à la ligne 17, la réalité est tout autre. À la ligne 10, nous avons deux différentes formations lexématiques pour dire « écrire » à savoir « cɛlɛ » et « cɛlɛh ». Au niveau de

la ligne 13, trois termes sont identifiés en l'occurrence « cv » ; « cvv » et nape ». Les deux premiers se différencient par l'allongement de la voyelle « v » et le troisième qui leur est carrément distinct. Ce lexème se présente quelques fois dans certains contextes, comme un synonyme de l'archi-lexème « cv » qui renvoie à « lune » ou au « mois ». En ce qui concerne la ligne 14, nous avons quatre manières d'écrire le numérale « huit » qui sont « gbvāta », « gbōwāta », « ngbōota » et « gbohāta ». Les lettres constitutives des lexèmes sont distinctes. En plus, l'irruption de la lettre « h » pose le problème des phonèmes du bété. Cette dissimilitude orthographique lexématique pose un problème en contexte d'enseignement-apprentissage. En fait, quelle est la forme homologuée et convenable ?

4.2. Difficultés éprouvées par les apprenants dans la lecture des textes

Les observations ont permis de découvrir les difficultés en lecture et en écriture liées aux tons chez les apprenants-auditeurs. En effet, les apprenants (ou utilisateurs) ont du mal à écrire et à lire correctement les textes à cause des tons récurrents. Lire des mots, des énoncés, des textes en ayant en visuel des tons antéposés aux lexèmes ou sur chaque voyelle des lexèmes se présente comme une rude tâche pour les apprenants ou auditeurs. L'effort pénible pour eux est l'identification et l'émission exacte de chaque ton. Ils se surprennent à prononcer un ton haut ou même bas au lieu d'un ton très haut. Mieux, ils ne se rendent même pas compte que le/les ton(s) qu'ils viennent de réaliser n'/ne est/sont pas correct(s). En observant ces apprenants/auditeurs, on se rend compte que non seulement les tons récurrents surchargent le texte, mais également il n'est pas aisé de les réaliser tous.

5. DISCUSSION

Les langues africaines, pour la plupart, sont des langues à ton (K. A. A. Molou, 2021 et K. K. Folikpo). Le bété qui en est une, ne se déroge pas à cette norme. Logé au sein du groupe KRU qui fait partie de la grande famille Niger-Congo d'Afrique, le bété comporte quatre tons (L. Marchese 1984). Pour les linguistes, les tons sont nécessaires et inévitables que ce soit pour les communications orales que pour celles qui se font à l'écrit (J. Timyan, K. J. N'guessan, et J. N. Loukou, 2003, p 9). Dans ces deux cas de figure, les tons ont particulièrement un impact aux niveaux syntaxique (le ton participe au changement de la catégorie grammaticale ou syntaxique d'un lexème) et sémantique en occasionnant le changement de sens d'un lexème (K. A. A. Molou, idem). Peut-on s'en passer ? Répondre par oui à cette interrogation paraît prétentieux et met en cause le précédent postulat. À l'opposé, penser qu'une telle entreprise est impossible limiterait les actions futuristes d'émergence et d'évolution de la langue ; ce qui semble également impossible puisque toutes les langues sont appelées à évoluer. C'est pourquoi, dans une perspective didactique et en prenant appui sur le caractère évolutif et la possibilité d'émancipation de la langue, des règles ou principes peuvent être établis pour permettre un enseignement-apprentissage adéquat de la langue elle-même et lui donner une organisation assez précise qui soit acceptée et manipulable par tous, surtout en contexte scolaire. K. J-M. Kouamé (2007, p 100) le justifie en ces termes : « L'utilisation des langues africaines devrait s'étendre à un éventail de domaines plus large, en particulier à l'éducation, (...) ». Cette entreprise qui semble être la première du genre, se focalise sur la nécessité du marquage des tons dans l'écriture orthographique. Se penchant sur les tons dans la construction des entrées du dictionnaire français-bété, G. R. Zogbo, énonce comme règle, sans le dire clairement, « Nous avons retenu de marquer seulement le ton de la première syllabe avant cette syllabe, que le mot soit monosyllabique, dissyllabique ou plus long » (G. R. Zogbo, 2005, p 31). Certes, cette norme est une ébauche, mais ne résout pas le problème de l'applicabilité des tons dans les écrits. L'auteur mentionne à la même page : « L'absence de signe constitue la marque du ton moyen. Pour les dissyllabes, les trisyllabes et plus, l'éventuelle difficulté d'identification des tons suivants peut être résolue par le contexte ». Cette dernière citation laisse entrevoir deux idées qu'on pourrait ériger en principes : peu importe le mot, le ton moyen n'est pas marqué (1) et pour les mots de plus d'une syllabe, hormis le ton qui doit précéder la première syllabe, les autres tons (absents) ne seront reconnaissables que par le contexte (2). Ces deux derniers principes qui prennent en compte le premier, bien qu'ils jettent les jalons de l'écriture orthographique en bété relativement aux tons, ne règlent pas conséquemment le problème. En dehors de ce dictionnaire qui reprend plus ou moins les concepts de l'atlas des langues kru, rares sont les ouvrages dans lesquels il est énoncé de telles règles.

Pour le baoulé, par contre, l'extrême instabilité des tons a conduit :

« (...) les chercheurs travaillant sur cette langue de ne noter, dans les textes, que quelques tons : le ton du mode intentionnel, celui du morphème de la négation nan qu'on trouve en début d'énoncé et qui

autrement serait confondue avec la conjonction de la coordination nan. Un accent aigu sur la voyelle a de la négation en marque la différence ». (J. Timyan, K. J. N'guessanet J. L. Loukou, 2003, p. 19)

Dans toutes les langues du monde, il existe des homonymes (homophones et homographes) tout comme le baoulé et le bété qui sont des langues à tons. Si, pour le baoulé, l'on a pu trouver une porte de sortie malgré l'extrême instabilité de ses tons, les chercheurs du bété peuvent en faire de même en réduisant la fréquence d'emploi des tons. Cet exemple du baoulé montre que les langues à tons lexicaux n'ont pas nécessairement besoin de les (tons) utiliser partout dans les écrits orthographiques pour établir des nuances entre les mots. Il peut être établi des principes d'usage pouvant en assurer le bon emploi. En plus, J. Zhang (2010) révèle que le ton est un indicateur lexical non fiable : il interagit avec la concentration, l'émotion et l'intention du locuteur.

À l'état actuel des choses, on peut affirmer, sans ambages, qu'aucune règle n'est clairement observable dans l'application des tons en bété. En effet, chaque auteur, en fonction de la transcription phonétique qu'il fait d'un énoncé, définit le ton, à sa convenance, que doit porter un lexème dans l'écriture orthographique. Il est donc nécessaire d'élaborer des règles on ne peut plus claires et cohérentes qui réduiraient au minimum et de manière efficiente le pourcentage d'emploi des tons dans les écrits orthographiques. Comme le dit V. Vydrin (2022, p. 59), en parlant du mandingue et du bambara, des règles de base doivent être formulées dans le but de standardiser la langue. Le monde évolue avec ses langues, il faut les standardiser, stabiliser leur système d'écriture afin de faciliter leur enseignement-apprentissage.

6. PROPOSITION DE RÈGLES D'ÉCRITURE

Pour M. L. Hyman (2006, p. 229) cité par G. H. Bordal (2012, p. 47) : « *A language with tone is one with which an indication of pitch enters into the lexical realization of at least some morpheme* ». Dans cette affirmation, l'auteur rappelle la nécessité du ton dans l'usage de la langue dans laquelle il fait irruption. Toutefois, pour l'écriture efficiente du bété, langue à l'étude, la possibilité de réduction de la fréquence d'emploi des tons est envisageable comme cela se fait pour l'organisation de l'écriture ou la normalisation de la langue écrite à l'image du bambara (V. Vydrin, 2022, p. 61).

En substance, il s'agit ici d'un essai de réglementation de l'écriture orthographique du bété. En d'autres termes, il s'agit d'énoncer des règles à travers lesquelles les tons seront de moins en moins utilisés à l'écrit, il faut le préciser ; ce qui ne devrait en aucun cas impacter l'oral.

Voici donc quelques règles d'écriture orthographique du bété à partir des critiques portées sur le ton :

Règle 1: Les substantifs (noms propres ou noms communs) devraient commencer par une lettre majuscule.

L'usage d'une majuscule à l'initiale d'un nom (propre ou commun) permet de séparer les substantifs des autres catégories grammaticales. En effet, les substantifs ou noms, qu'ils soient mono ou polysyllabiques ont quelques fois la même graphie que les lexèmes des autres catégories grammaticales. Pour les différencier, il serait intéressant de les écrire avec une majuscule à l'initiale. Ainsi, ils seront aisément identifiables dans les écrits et tout lecteur rencontrerait moins de difficultés à les reconnaître. Cela éviterait non seulement les ambiguïtés graphiques avec les autres (verbes, adjectifs, adverbes, ...), mais aussi les contraintes sémantiques liées aux tons.

(1) : Noms : 'Zala = le tabac / Zala = la lèpre ; Gwɪ = Chien / -Gwɪ = Oiseau (espèce)

Adjectif de couleur : zala = rouge

Verbe : zala = demander / gwɪ = se battre

La reconnaissance d'un lexème comme appartenant à une catégorie grammaticale donnée facilite sa prononciation et sa lecture. Cette règle permet d'éviter l'usage des tons dans les lexèmes d'une ou plusieurs syllabes et de marquer la différence graphique entre les noms et les autres catégories grammaticales.

(2) : [sɔ] : bras / deux

2a) 'N kăgōmaya sɔ je / avoir / bananes / deux 'J'ai deux bananes'	2b) Pă Sɔ ghäyɪ Soulever bras en haut 'Soulève ton bras'
--	--

Dans l'exemple 2a, l'initiale du chiffre deux écrit en lettre est en minuscule. Et dans l'exemple 2b, cette initiale est en majuscule. Si l'on utilise une minuscule à l'initiale du premier qui est un adjectif numéral et une majuscule à l'initiale du second qui est un nom, l'identification de ces deux mots qui sont sémantiquement différents ne se poserait peut-être plus jamais. En plus, dans l'exemple 2a, il est inconcevable de faire une commutation des deux lexèmes même si cela est sémantiquement possible dans le deuxième (2b). Dans le cas d'espèce, l'archilexème [sɔ] renvoie à deux sens, c'est-à-dire, "bras" et "deux" qui ne souffre d'aucune ambiguïté dans leur emploi. Cependant, lorsque nous avons au-delà de deux sens avec une répétition d'une même catégorie de mots, l'on prendra appui sur le contexte d'emploi en tenant compte des différents sens possible.

Règle 2: Seuls les tons très haut et bas devraient, si nécessaire, apparaître dans l'écriture orthographique de lexèmes monosyllabiques ayant la même graphie

Les tons très haut et bas sont les deux extrêmes parmi les quatre tons du bété. Leur émission ou prononciation exige une certaine délicatesse en vue de marquer la différence sémique. Par contre, les tons moyen et haut nécessitent moins d'efforts dans leur réalisation et ne conduisent pas à une ambiguïté sémique. En plus, la proximité qui existe entre ces deux tons (moyen et haut) ne permet pas à un simple lecteur d'en faire la nuance lors de leur réalisation/perception. Ainsi, les tons qui sont susceptibles d'impacter la sémantique d'un lexème et d'être reconnaissables par le lecteur-auditeur sont les tons très haut et bas

(3) : 'Gbo : grenier / Gbo : affaire, problème
-Gbo : cage gbo : chanter (coq)

Observons d'emblée que la matérialisation des tons très haut et bas devrait se faire respectivement avec l'apostrophe « ' » et le tiret « - » dans l'écriture orthographique. Nous ne rejetons pas du revers de la main les propos de J. Kouadio(1978) qui soutient que dans l'écriture orthographique de la langue bété, les tons haut et bas ne doivent pas être marqués est légitime. En effet, les tons qui présentent assez de difficultés de réalisation sont les tons très haut et bas. Ce sont donc ces deux tons qui doivent être marqués, surtout dans les monosyllabes comme les pronoms.

En examinant les exemples ci-dessus, il est clair que les tons très haut et bas sont nécessaires dans certains lexèmes monosyllabiques. Cependant, les tons haut et moyen sont réalisables sans que le lexème n'en soit marqué. Aussi, en dehors des lexèmes monosyllabiques, les lexèmes de deux ou plus de deux syllabes ne nécessitent pas d'être marqués d'un quelconque ton. Certains de ces lexèmes polysyllabiques peuvent néanmoins impliquer une polysémie.

Les lexèmes monosyllabiques sont les seuls mots habilités à porter des tons, car il est moins usuel de rencontrer des confusions graphiques avec les mots polysyllabiques. Par contre, même si cela est possible pour les monosyllabes, la probabilité de confusion y est plus élevée. Antéposer un ton à un lexème monosyllabique permettrait de différencier les uns des autres. En voici quelques exemples :

(3b) : 'su pousser, mettre en grenier, danser avec entrain	Su arbre	su écraser	-su porter
'Gbo grenier	Gbo affaire/ problème	gbo chanter (coq)	-Gbo cage
'Gwi folie	Gwi chien	gwi se battre	-Gwi oiseau (espèce)

Dans ces exemples, « 'su » et « -su » appartiennent à la même catégorie grammaticale. Ces deux lexèmes portent respectivement les tons très haut et bas qu'il serait aberrant de supprimer, dans une certaine mesure, au risque de mettre en péril leur réalisation. Tels qu'ils se présentent ici, leur emploi ne souffrirait d'aucune compromission. Les deux autres lexèmes ayant la même graphie que les premiers ont des réalisations très proches, mais n'appartiennent pas à la même catégorie grammaticale et s'écrivent différemment en suivant les règles énoncées plus haut. En effet, l'un est un nom et l'autre est un verbe. Quel qu'en soit leur contexte d'emploi, leurs sens restent perceptibles. Dans les autres cas de figure de cet exemple, l'application des règles a également permis d'établir une nuance graphique entre ces homographes monosyllabiques de catégories grammaticales différentes.

(3c) :

Pronom	'n = je	-n = tu	'a = vous	-a = nous
Adverbe	'mä = ici	-mä = là-bas	-	-

Les pronoms et certains adverbes monosyllabiques doivent porter des tons. Les similitudes phoniques et graphiques qui existent entre les pronoms et entre certains adverbes exigent nécessairement l'usage de tons pour en établir la nuance. L'usage des tons dans l'écriture orthographique des pronoms et de certains adverbes monosyllabiques homographes demeure une nécessité. Dans cette dynamique, les pronoms, étant en nombre limité, devraient être clairement identifiés, correctement orthographiés et publiés pour que tous aient connaissance de leur écriture. En ce qui concerne les adverbes, les travaux devraient également aller dans ce sens.

Règle 3: Les mots de plus d' une syllabe ne doivent pas porter de tons

Du point de vue phonétique, le ton est porté par la voyelle dans un mot. Cependant, au niveau orthographique, le ton est antéposé ou postposé au mot qu'il marque. Pourquoi serait-il nécessaire de marquer d'un ton un mot de plus d'une syllabe composée de plusieurs voyelles ? Nous pensons qu'il faut s'en passer autant que cela est possible. Non seulement il rend la réalisation du lexème difficile, mais également un tel ton (antéposé par exemple) s'oppose aux lois phonétiques. On peut écrire simplement ce qui suit :

(4):

4-a	ciacianyo	enseignant
4-b	lagɔlowli	homme de Dieu
4-c	svmanakwë	savon
4-d	söka	riz

Dans ces différents lexèmes, aucun besoin d'utiliser un ton. Et cela n'empêcherait pas un lecteur donné de les prononcer convenablement. Cette règle limite donc les actions des auteurs qui avaient préalablement le choix de marquer ou non un lexème d'un ton dans leurs écrits divers. En réalité, il n'est pas nécessaire de mettre un ton au début ou à la fin d'un mot polysyllabique étant donné que dans une transcription, c'est la voyelle qui porte le ton. Alors, lorsqu'un ton est antéposé, quelle voyelle le porte-t-il ? Permet-il réellement une bonne réalisation du lexème ? Nous pensons que non ! La bonne réalisation des lexèmes polysyllabiques relève d'un exercice progressif de prononciation. Cette pratique rend les écrits moins encombrants et plus attractifs avec pour seule difficulté la diction qui est un exercice commun à tout apprenant dans toutes les langues en situation d'apprentissage.

Règle 4: Les contextes d'emploi contribuent à la détermination du sens d' un lexème.

S'il s'avère, par la suite, qu'il y a encore des homographes qui portent le même ton ou pas, dont l'un ou les deux s'écrivent avec une majuscule à l'initiale, ce sera le contexte d'emploi qui marquera la nuance entre les lexèmes concernés.

(5): Lɔ = loi / Lɔ = éléphants et Su = Arbre / su = écraser

Wa yɛ Lɔ sɛgɪla

3 pers pl Aux loi faire assoir

Ils ont voté une loi.

Wa yɛ Su kla

3 pers pl Aux arbre abattre

Ils ont abattu un arbre.

Wa yɛ Lɔ löbhä

3pers pl Aux éléphants tuer

Ils ont tué des éléphants

Wa yɛg wäzi su

3 pers pl Aux médicaments écraser

Ils ont écrasé des médicaments

L'application des règles conduit à la formation des lexèmes monosyllabiques divers. Ils sont certes des homographes à la base, mais ils présentent chacun une particularité qui permet de les différencier les

uns des autres et les conforte dans leur emploi. A travers cette règle, on peut voir, comme le montre les exemples ci-dessus, le rôle déterminant du contexte d'emploi dans la différenciation graphique ou sémique des lexèmes. Lɔ serait par exemple un archi lexème qui se réaliserait Lɔ dans un contexte donné pour signifier "loi", puis Lɔ dans un autre pour signifier "éléphants". On pourrait donc dire que cet archi lexème est polysémique. Dans le second exemple, la différence graphique avec la majuscule dans le cas du nom permet d'anticiper la nuance à la fois graphique et sémantique qui existe entre ces deux lexèmes. Ces deux exemples montrent comment le contexte d'emploi peut aider à se passer du ton dans l'écriture orthographique.

7. CONCLUSION

La réflexion sur l'élaboration des règles d'écriture orthographique impliquant la réduction de l'usage des tons dénote d'une importance capitale. Les différentes pages de cet article ont permis de le comprendre dans un ultime but : mettre en place des conditions didactiques d'enseignement-apprentissage de la langue. Loin de vouloir rejeter les pratiques actuelles de l'emploi des tons dans les écrits, cet article se présente comme une contribution à l'amélioration du système d'écriture orthographique de la langue bété de Soubré. On ne peut le nier, cette langue, à l'instar de la plupart des langues africaines, est une langue à tons. Cependant, elle peut se doter de règles pour son écriture afin de rendre son enseignement-apprentissage accessible à tous. Les règles ébauchées ici ne sont qu'une infime partie de la standardisation de la langue bété. L'appropriation de ces règles conduirait à la revitalisation et à la redynamisation de la langue par la stabilisation de son système d'écriture. C'est un travail qui pourrait ne pas être achevé, mais invite à une réflexion approfondie sur l'élaboration et la mise en œuvre de règles d'écriture du système orthographique dans son ensemble.

REFERENCES

- Avanzini, Guy, 1986, « A propos de la didactique : il n'y a pas de "consensus" », *Le Binet Simon*, N°606, vol 80, n°1, pp 3-10.
- Blanchet, Philippe, 2015, *Cours de didactique générale des langues*, Service Universitaire d'Enseignement à Distance, Université de Rennes 2, France.
- Bordal, Guri, 2012, *Prosodie et contact de langues : le cas du système tonal du français centrafricain*. Psychologie. Université de Nanterre - Paris x, Français. NNT : tel-00789349.
- Delattre Pierre, 1939, « Accent de mot et accent de groupe ». *The French Review* 13 (2), p. 141-46.
- EDILIS, 2016, *Guide orthographique : bété de Soubré*, EDILIS, Abidjan.
- Gerard, Philippon, 1991, *Tons et accent dans les langues bantou d'Afrique orientale étude comparative typologique et diachronique*, Thèse de Doctorat d'Etat Es-Lettres et Sciences Humaines, Université Paris v "René Descartes", Sciences Humaines – Sorbonne.
- Gnahore Menehi et Georges Retord, 1980, *A-ayoo ! Cours de bété*, Numéro spécial des annales de l'Université d'Abidjan, Série H : Linguistique, Vol. XIII.
- Hyman, Larry, 1975, *Phonology-Theory and Analysis*, by Holt, Rinehart and Winston.
- Institut de Linguistique Appliquée (1996), *Une orthographe pratique des langues ivoiriennes*, ED n°320, 2^{ème} édition.
- Kouame, Koia Jean-Martial, (2007) « Les langues ivoiriennes entrent en classe », *ULIM, Intertext* 3/4, pp 99-106.
- Louoba Gouzouet Botté Guéré Bernard, 2003, *Syllabaire bété(Soubré)*, Abidjan, EDILIS.
- Marchese Lynell, 1984, *Atlas Linguistique Kru*, 3^{ème} édition revue et augmentée, Abidjan, ACCT et ILA.
- Molou, Kouassi Ange Aristide, 2021 « La modulation tonale dans les structures nominales en baoulé kòde », *Akofena, spécial n°07, Vol.2*, pp. 37-46.
- N'da Pierre, 2016, *Initiation aux méthodes de recherche, aux méthodes critiques d'analyse des textes, et aux méthodes de rédaction en lettres, littératures et sciences humaines et sociales*, Paris, Editions Connaissances et Savoirs.
- Pierre Humbert Janet & Hirschberg Julia, 1990, «The Meaning of Intonational Contours in the Interpretation of Discourse », in *MIT Press*.
- Timyan, Judith, N'guessan, Kouadio Jérémie et Loukou, Jean Noël. 2003, *Dictionnaire Baoulé-Français*, Abidjan, NEI.
- Vydrin, Valentin, 2022, « Vers un dictionnaire orthographique bambara », *Mandenkan*, N°68, pp. 59-82.
- Wicliffe Bible Translators, 2022, *Meninɔluluu ou Le Nouveau Testament en bété de Guibéroua de Côte d'Ivoire*, 2^{ème} Edition, Allemagne, WICLIFFE Bible Translators.
- Yule, George, 1996, *Pragmatics*, Oxford University Press.

Zhang, Jie, 2010, "Issues in the Analysis of Chinese Tone", in *Language and Linguistics Compass*, Volume 4, Issue 12, pp1126-1189.

Zogbo Gboléba Raymond, 2005, *Dictionnaire bété-français*, Abidjan, Les éditions du CERAP.\

AUTHORS' BIOGRAPHY



YOFFO Aguikouadio Rodrigue est né le 1^{er} Janvier 1985 à Lazoa dans le Département de Soubré (Côte d'Ivoire). Formé à l'Université Félix Houphouët Boigny où il obtient, en Janvier 2020, le Doctorat Thèse Unique en Sciences du Langageoption Sociolinguistique et Didactique des Langues portant sur *Le portrait sociolinguistique des élèves du Programme Ecole Intégrée (PEI)*, Rodrigue YOFFO Aguikouadio est enseignant-chercheur (Assistant) au Département des Sciences du Langage et de la Communication à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké depuis Octobre 2023. Il est également traducteur en langue bété ; langue qu'il enseigne à des auditeurs libres et de 2024 à ce jour dans plusieurs facultés à l'Université Félix Houphouët Boigny. Enfin, il est auteur de divers articles scientifiques s'inscrivant dans son champ de recherche.



BAKPA Mimboabe is Associate Professor in Linguistics at the Faculty of Letters and Humanities of Kara University (Togo) and Honorary Dean of the same faculty. He is an alumnus of the German Academic Exchange Service (DAAD) as well as the Bayreuth

International Graduate School of African Studies (BIGSAS, in Germany) where he obtained his PhD. Apart from language description, he is interested in language didactics, language teaching/learning in a multilingual environment and also in literacy. He is author and co-author of numerous publications.

Citation: YOFFO Aguikouadio Rodrigue et al. "Propositions Didactiques De L'usage Des Tons Dans L'écriture Orthographique Du Bété De Soubré (Dakɔgbɔ)". *International Journal of Humanities Social Sciences and Education (IJHSSE)*, vol 12, no. 7, 2025, pp. 1-9. DOI: <https://doi.org/10.20431/2349-0381.1207001>.

Copyright: © 2025 Author. This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.